

## **Avis d'ouverture à la concertation du projet LIL'AEROPARC de Lesquin**

Suivant la délibération n°160503, du 26 septembre 2016 et conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, la CCI Grand Lille démarre la phase de concertation du projet de la ZAC LIL'AEROPARC de Lesquin.

En tant qu'aménageur de zones d'activités, la CCI Grand Lille a réalisé et commercialisé de nombreuses zones d'activités parmi lesquelles 5 des 6 zones d'activités majeures de la couronne sud de la métropole lilloise. Elle se positionne comme un acteur de l'accompagnement des projets d'entreprises et de l'aménagement de l'offre économique de cette partie du territoire.

Son ambition est notamment de proposer aux entreprises des sites d'implantation attractifs correspondant à leurs attentes, tout en s'inscrivant dans une démarche d'aménagement du territoire en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires.

La CCI a lancé depuis 2013 avec la Région la démarche Troisième révolution industrielle Nord-Pas de Calais (rev3). Basée sur 6 piliers, cette démarche vise à accompagner les entreprises dans les défis énergétiques et comportementaux des prochaines années.

- Pilier 1-Energies renouvelables distribuées,
- Pilier 2-Bâtiments producteurs d'énergie,
- Pilier 3-Hydrogène et stockage de l'électricité,
- Pilier 4-Réseaux intelligents,
- Pilier 5-Innovation dans la mobilité des personnes et des biens,
- Pilier 6-L'efficacité énergétique.

Ces 6 piliers s'appuient sur le développement de 2 nouveaux modèles économiques :

- L'économie circulaire,
- L'économie de la fonctionnalité.

La CCI Grand Lille souhaite appliquer cette démarche à ses futurs parcs d'activités (en lien avec la "Charte Parcs d'activités du 21ème siècle" développée par la MEL).

**Le projet LIL'AEROPARC porte sur la création d'un Parc d'Activités qualitatif, démonstrateur de la REV 3 et de la charte des Parcs du 21ème siècle.**

Les objectifs de ce projet :

- mettre en place un nouveau montage opérationnel et une nouvelle gouvernance : le parc doit être étudié à plusieurs échelles, pensé et aménagé de façon globale et durable, conçu selon les grands principes de la REV3, géré et accompagné dans le temps,
- apporter une valeur ajoutée pour les entreprises et le territoire,
- atteindre une programmation mixte et intégrée,
- garantir un impact environnemental maîtrisé.

Ce projet se situe au sud de la Métropole sur la commune de Lesquin et a été identifié par son attractivité et sa localisation à proximité de l'aéroport, des activités existantes (CRT...) et des grands axes routiers. Il représente une surface d'environ 40 ha.

Les études de maîtrise d'œuvre viennent d'être lancées afin d'élaborer un schéma directeur au début du second semestre 2017 qui sera présenté aux citoyens. La concertation préalable sera évolutive et s'alimentera en fonction des documents qui seront produits.

Au terme de la concertation un bilan sera tiré et l'avant-projet (AVP) sera ajusté en conséquence.

L'ensemble des documents actuellement disponibles sont téléchargeable sur cette page ([rev3.fr/lilaeroparc](http://rev3.fr/lilaeroparc)) et vous pouvez émettre vos observations sur ce projet via le formulaire ci-dessous.